

# Sur les traces de l'assassin de Moulin

Il y aura vingt-sept ans le 8 juillet prochain, que Jean Moulin, le chef incontestable, « l'unificateur » de la Résistance intérieure française aux nazis, « Max » pour ses camarades de combat, a connu une mort atroce.

« France-Solr » est en mesure aujourd'hui de révéler non seulement qui a été son bourreau, mais aussi quelle fut la vie de ce criminel depuis la fin de la guerre en 1945. Car celui qui est responsable de la mort de Max-Jean Moulin n'a jamais été jugé. Il est bel et bien vivant. Où et comment — nous vous le disons. Moulin. Ancien préfet d'Eure-et-Loir en juin 1940, arrêté par

les Allemands qui veulent lui faire signer une déclaration inamovible pour l'armée française. Il tente le soir même de se trancher la gorge à l'aide d'éclats de verre. Relâché par l'ennemi, limé par le gouvernement de Vichy. Il est un des premiers chefs de réseaux clandestins qui se forment en France pour résister à l'occupant. En octobre 1941 il se rend clandestinement à Londres auprès du général de Gaulle, rentre en France deux mois plus tard, son plan d'unification de la résistance ayant été approuvé par le chef de la France libre. En février 1943, il revient à Londres ayant réalisé l'unité des résistants.

Il devient alors le premier président du Comité national de la Résistance dont il dirige, le 25 mai 1943, à Paris, rue du Four, la première réunion plénière et clandestine. Quatre semaines plus tard, le 21 juin, Jean Moulin est arrêté par la Gestapo, à Caluire-et-Cuire, dans la banlieue de Lyon, où devait se tenir une nouvelle réunion des chefs de la Résistance. D'autres résistants sont arrêtés avec lui. On l'amène à Lyon, au O.G. de la Gest. po qui, d'abord, ne sait pas que son prisonnier est le chef des combattants français de l'intérieur.

Lorsque les commandants de la Gestapo s'en rendent compte,

Jean Moulin est battu, torturé, réduit à l'état de loque humaine par un homme qui est alors sous-chef de la Gestapo de Lyon. Malgré les tortures physiques et les menaces morales, « Max » se tait, n'avoue rien, ne livre personne. Son bourreau le fait transporter à Paris où les tortures continuent, pendant plusieurs jours, à Neullilly. Il n'avoue toujours pas.

On le transporte — inanimé — par train en Allemagne. Il meurt en cours de route, à Metz. La Gestapo fait falsifier le registre d'état civil de cette ville (alors annexée par le III<sup>e</sup> Reich) et incinérer le corps. Le 19 octobre 1943, un membre de la

Gestapo de Montpellier, vient annoncer la mort de Jean Moulin à sa sœur Laure et à sa mère.

Il déclare que « le décès est dû à une faiblesse, à une paralysie du cœur pendant un transfert ». C'est seulement après la libération de la France que par un patient travail d'investigation les compagnons de lutte et la famille de Jean Moulin reconstituent les détails de sa mort de martyr de la Résistance. Le 19 décembre 1964, en présence du général de Gaulle, président de la République, les cendres de « Max » sont transférées au Panthéon. M. André Malraux, lui-même ancien chef résistant, fait l'éloge funèbre du disparu.

DECLASSIFIED AND RELEASED BY  
CENTRAL INTELLIGENCE AGENCY  
SOURCE METHODS EXEMPTION 3B2B  
NAZI WAR CRIMES DISCLOSURE ACT  
DATE 2000 2006

Les services secrets français ont  
parlé en 1949 à Barbie, le S.S. qui  
avait torturé à mort le chef de la  
Résistance : il vivait libre en Allemagne

*malgré la condamnation à la peine  
capitale prononcée en 1947 à Lyon*

**A**u moment de sa mort, Jean Moulin avait quarante-trois ans. Son assassin, l'homme qui a battu, torturé, puis de ses mains de bourreau a réduit le chef de la Résistance française à l'état d'un pauvre corps sanguinolent, a aujourd'hui cinquante-six ans.

A la suite d'une enquête approfondie à Paris, en Allemagne, en Autriche et auprès du gouvernement américain, « France-Soir » peut affirmer que ce criminel est en vie et qu'il a échappé jusqu'à présent à la justice de son pays et de la France. Il se trouve en Bolivie ou en Egypte. Mais d'abord, qui est-il ?

Il s'appelle Klaus Barbie, il est né le 25 octobre 1913, à Bad Godesberg, près de Bonn, dans le Rhin occidental. Jusqu'en juin 1943, il est Obersturmführer (lieutenant) des S.S. Dans ce « corps d'élite » de Hitler, il porte le numéro matricule 272.284. Il est membre du parti nazi, enregistré sous le numéro 4.583.003.

Au moment où il commet d'innombrables crimes, tortures et pillages (aujourd'hui dénombrés, tout au moins, en partie), il est chef adjoint de la Gestapo à Lyon, commandant de la 4<sup>e</sup> section recherches, répression, lutte contre la Résistance et de la police secrète du III<sup>e</sup> Reich.

## Promu pour loyaux services

Plus tard, fin 1944, il sera promu, pour ses bons et loyaux services, Hauptsturmführer (capitaine) des S.S. Disparu après la capitulation allemande, il est recherché à la fois par les autorités militaires et la police française, ainsi que par les résistants lyonnais et ceux de Paris qui connaissent son signalement, ses méthodes et ses crimes. Ils le décrivent ainsi : « Assez bel homme, parlant bien le français, il était particulièrement brutal, sadique, sous un masque parfois jovial et gai. »

Il n'hésitait pas à tuer de ses mains des hommes, des enfants et des femmes. Il interrogeait et torturait les prisonniers et les « suspects » de la Résistance dans de conditions atroces, à l'hôtel Terminus, à Lyon (près de la gare de Perrache), Q.G. de la Gestapo en 1943.

Souvent ces tortures avaient lieu en présence de femmes — allemandes ou françaises — avec lesquelles Klaus Barbie se livrait, pendant les interrogatoires, à des orgies.

Il fut jugé et condamné à mort par contumace le 16 mai 1947 par le tribunal militaire de Lyon pour « assassinats, pillages, séquestrations et appartenance à une association de malfaiteurs ». Le 21 février 1950, la cour d'appel de Lyon confirme le jugement : la simple énumération sommaire des crimes de Barbie par le procureur général est un document de 40 pages de photographies à simple interligne.

La cour ordonne un supplément d'information. Le tribunal militaire de Lyon condamne à nouveau, le 28 novembre 1954, Klaus Barbie à la peine de mort par contumace.

## Actif et bien portant

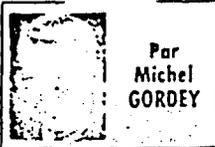
A cette époque, un peu moins de 4 ans après la défaite de l'Allemagne, Barbie se fait interroger pour la justice française. Pourtant il se portait assez bien, très actif et même fort bien vu en Allemagne. Il est maintenant possible de reconstituer la biographie du criminel après sa disparition.

1945. Victoire alliée. Barbie est arrêté par les Américains dans leur zone d'occupation du territoire allemand. Il est alors « traité » par les services secrets de l'armée américaine.

Pourquoi faire ? Réponse officielle de l'ambassade des Etats-Unis à Paris, obtenue par nous en mai 1970 : « Il fut utilisé pour les besoins de la dénazification en Allemagne. Nous avons perdu sa trace en 1949. »

S'il en fut ainsi, ce serait presque normal, car entre 1945 et 49, date de la constitution de la République Fédérale Allemande, les quatre puissances occupantes (Etats-Unis, URSS, France, Grande-Bretagne), ont recouru, en effet, aux services d'anciens chefs de SS et d'ex-membres de la Gestapo pour faire la chasse aux nazis dans leurs zones respectives.

On sait que d'anciens agents de la Gestapo exercent encore actuellement — 25 ans après la défaite des nazis — des fonctions souvent importantes dans les services de police et de renseignements d'Allemagne, et autrichiens. Ces efforts po-



Par Michel GORDEY

litier et morales, commises après la guerre par les occupants victorieux, ont facilité la fuite ou le camouflage de milliers de criminels de guerre nazis. Il en sera question dans la suite de cette enquête. Mais revenons à Klaus Barbie.

Les autorités françaises ont des raisons de croire que l'assassin de Jean Moulin travailla non seulement pour les Américains, mais aussi pour le fameux « Service Gebien » (contre-espionnage et espionnage ouest-allemand dans les pays de l'Est) qui fut d'abord créé et payé par les Etats-Unis, puis qu'il passa ensuite, avec ses effectifs, au grand complet, y compris de nombreux anciens nazis et SS, sous le contrôle du gouvernement de Bonn.

Toujours est-il que Barbie fut « installé » sous une couverture commerciale — d'abord à Munich, puis à Augsburg, autre grande ville bavaroise — où il exerça paisiblement une profession commerciale. Jusqu'en 1951, tout en continuant à être protégé par les services de renseignements américains et ouest-allemands pour lesquels, sans doute, il se livrait à des activités « parallèles », agents français ont pour but d'élucider les conditions dans lesquelles le rendez-vous de Caluire (auquel Jean Moulin fut arrêté par la Gestapo) avait été trahi par l'un de ceux qui y étaient attendus.

Une affaire qui a un énorme retentissement en France — celle de René Hardy, ancien grand résistant, acquitté à deux reprises par la justice française, du crime d'avoir « donné » à la Gestapo le lieu et l'heure du rendez-vous — intéresse les services spéciaux français, apparemment beaucoup plus que la possibilité de s'emparer de la personne de Barbie. Et c'est ainsi que le 26 avril 1950 on donne lecture, devant le tribunal militaire de Paris, qui juge René Hardy, de certains extraits du procès-verbal des déclarations faites aux agents français par Klaus Barbie, libre et prospère.

## Fin du régime d'occupation

1954 : Par le traité de Paris en octobre 1954, la souveraineté de la République Fédérale allemande est reconnue par les Allies. L'Allemagne de l'Ouest n'est plus soumise au régime d'occupation : même coup, elle retrouve le droit de refuser l'extradition de ses nationaux à toute puissance étrangère. D'autre part, les tribunaux ouest-allemands décident « qu'ils ne peuvent remettre en cause les décisions judiciaires prises à ses autorités alliées d'occupation ».

Cette jurisprudence — dessinée dans l'esprit des Allies à sauvegarder les verdicts du tribunal international de Nuremberg qui jugea et condamna les grands criminels de guerre allemands — se retourne, en fait, contre les Allies de la seconde guerre mondiale qui recherchent toujours les bourreaux — disparus ou en fuite — des années d'occupation nantie de l'Europe. C'est ainsi, par exemple, que le général Lammerding, commandant de la division SS « Das Reich », le bourreau de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants français brûlés vifs ou fusillés à Oradour, à Tulle et dans d'autres villes et hameaux français, coule, lui aussi, et jusqu'à présent, des jours paisibles — et prospères — à Düsseldorf, où il dirige une importante entreprise de transports.

1950-1961. Et Barbie ? On sait maintenant qu'il résida, sans éprouver aucun ennui, jusqu'en 1961, à Augsburg. Sa femme, née Helene Wilms, et sa fille, Ute (Barbe née en 1941), s'y trouvaient avec lui. A cette date, l'assassin de Jean Moulin quitte précipitamment sa résidence bavaroise et part pour la Bolivie où il s'installe à La Paz.

Sans doute voyage-t-il à cette époque avec de faux papiers, probablement fournis par les services spéciaux qui continuent à le protéger. Il semble que les déplacements à l'étranger de Barbie, à partir de 1961, aient eu lieu sous le nom de je me souviens de sa femme : Wilms. Celle-ci liquide le « commerce familial » à Augsburg et rejoint son époux, en compagnie de sa fille, en Bolivie.

Plus tard, l'ex-chef S.S. (ait aussi résidé en Bolivie sa mère, née Anna Hees, et sa tante, Anna Barbie. On voit donc qu'il dispose de ressources financières assez importantes pour payer de tels voyages transatlantiques, à quatre membres de sa famille et pour assurer leur subsistance confortable en Bolivie.

Enfin, sa belle-mère, Margarete Wilms, résidant à Trèves (en Rhénanie) consulte — après la fuite de son gendre — un avocat allemand pour lui demander de chercher à savoir discrètement où en sont les poursuites et demandes d'extradition faites par la France au sujet de Barbie.

1961-1965. Après le départ d'Allemagne du criminel recherché et condamné à mort en France, le Parquet de la ville ouest-allemande de Düsseldorf œuvre une information contre Barbie. Peu après, cette affaire est transférée au procureur de la ville d'Augsbourg qui procède, semble-t-il, à une enquête approfondie et recueille de nombreux témoignages.

On nous a dit en Allemagne qu'il existe à Augsburg « un dossier » contre Barbie, le numéro de ce dossier est 7.15.01.07. Nous savons qu'en 1961 un magistrat ouest-allemand arrive à Lyon, au d'une commission rogatoire. Il emporte de très nombreuses photographies du « dossier Barbie » du tribunal militaire de Lyon.

« Où est-il maintenant? »

Les poursuites contre Barbie dans sa patrie ont été actives par M. Simon Wiesenthal, directeur du « Centre de documentation des Juifs victimes du régime nazi », établi à Vienne (Autriche). M. Wiesenthal — auteur des livres

« Les assassins sont parmi nous » et « Les Fleurs du soleil » (éd. Payard, Paris) — est cet ancien déporté qui, depuis 1945, a su traquer et retrouver des centaines de criminels de guerre nazis, parmi lesquels Adolf Eichmann (juge, condamné à mort et exécuté en Israël en 1962) et Franz Stangl, commandant du camp de mort de Treblinka dont le procès a commencé la semaine dernière à Dusseldorf.

Eichmann vivait en Argentine. Stangl au Brésil lorsqu'ils furent livrés à la justice. Barbie résidait depuis 1961 en Italie. Mais où est-il maintenant? Les autorités françaises en ont perdu la trace. Les juges ouest-allemands ne la retrouvent pas.

1966-1970. M. Wiesenthal a été informé par la police autrichienne qu'en 1966 Klaus Barbie a séjourné sous un faux nom à Vienne. Il a reçu dans cette ville un visa d'entrée en Egypte après quoi il a pris l'avion Vienne-Le Caire.

La police autrichienne en a informé les autorités ouest-allemandes. On ignore si, entre 1961 et 1966, Barbie a pu acquiescer la nationalité d'un Etat latino-américain, ou si, entre 1966 et 1970, il s'est fait naturaliser Égyptien comme tant de ses anciens camarades de la Gestapo ou des S.S.

Dans un prochain article nous révélerons le fonctionnement et la liaison permanente entre les « deux nids de nazis » — celui d'Amérique latine et celui des Caraïbes. Un important « trésor de guerre » permet aux survivants de la bande criminelle du III<sup>e</sup> Reich de mener existences agréables, de vivre sans entraves et d'exercer des activités pour le moins surprenantes.

Mais nous espérons que nos révélations sur Klaus Barbie permettront au gouvernement français d'entamer de nouvelles actions — aux Etats-Unis, en Allemagne, en Bolivie ou en Egypte — pour retrouver et remettre à la justice l'homme qui a non seulement torturé à mort le chef de la Résistance intérieure de la France occupée, mais qui a commis aussi dans notre pays des crimes horribles et nombreux contre des milliers d'autres Français innocents. (Copyright « France-Soir » et Scoop.)

Prochain article :

LES DEUX « NIDS » NAZIS

## De Gaulle, à propos de Jean Moulin : « Apôtre en même temps que ministre »

« Homme de foi et de calcul, ne doutant de rien et se défiant de tout, apôtre en même temps que ministre, Jean Moulin devint, en dix-huit mois, accomplir une tâche capitale.

« La Résistance dans la métropole, où ne se dessinait encore qu'une unité symbolique, il fallait l'amener à l'unité pratique.

« Ensuite, trahi, fait prisonnier, affreusement torturé par un ennemi sans honneur, Jean Moulin mourut pour la France, comme tant de bons soldats qui, sous le soleil, ou dans l'ombre, sacrificèrent un long soir vide pour mieux remplir leur matin. »

Général de Gaulle. « Mé-

moires de Guerre », Tome I, p. 233 (Ed. Plon).

« Aujourd'hui, jeunesse, puisses-tu penser à cet homme comme tu aurais approché tes mains de ta pauvre face informe du dernier jour, de ses lèvres qui n'avaient pas parlé; ce jour-là, elle était le visage de la France. »

Discours de M. André Malraux, ministre d'Etat, prononcé à Paris, le 12 décembre 1964, lors du transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon.

« Deux cent mille Français sombrés, exterminés dans les camps nazis. »

« Pardonnez-moi, N'oubliez pas! » (Discours de M. Malraux de la Résistance, He de la Cité, Paris)

## NO PROCEDE LA EXTRADICION DE KLAUS ALTMANN: CARRION

Los pedidos de extradición de Klaus Altmann, formulados por los gobiernos de Francia y Perú, no son procedentes porque carecen de fundamentos legales.

Tales las expresiones vertidas ayer por Constantino Carrión, abogado defensor de Klaus Altmann, sindicado de ser Klaus Barbie, ex-jefe de la Gestapo alemana en Francia durante la Segunda Guerra Mundial, que ahora se encuentra detenido en el Penal de San Pedro.

"El pedido hecho por Francia no tiene asidero legal puesto que con dicho país Bolivia no tiene tratado de extradición, tampoco cabe la reciprocidad por no existir convenio firmado" dijo Carrión.

Agregó que la solicitud de extradición hecha por el Perú igualmente no procede porque el tráfico de divisas del que el Perú acusa a Klaus Altmann no está tipificado como delito en el Código Penal boliviano.

### LA CORTE SUPREMA

"La excelentísima Corte Suprema de Justicia tendrá necesariamente que darse cuenta de lo que señaló y como es lógico suponer estoy a la espera de lo que resuelva" manifestó el abogado defensor del controvertido ex jefe de la policía nazi.

Finalmente puntualizó que "todo ese 'sui-generis' proceso que se sigue a Klaus Altmann, no es más que una conjura del judaísmo internacional que sólo busca una revancha".

Mientras tanto el pedido de extradición hecho por Francia y luego por el Perú, se encuentra en el momento en estudio en la Corte Suprema de Justicia con sede en Sucre, tribunal que deberá pronunciarse en definitiva sobre la procedencia o improcedencia de esas solicitudes.

En  
10/24

Altmann 201